

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MANTES-LA-JOLIE

Réunion du 8 février 2021

**APPEL À PROJETS "C'EST MON PATRIMOINE" - PROJET "VOYAGE AU
CŒUR DU PATRIMOINE" - DEMANDES DE SUBVENTIONS À L'ÉTAT**

NOTE DE SYNTHÈSE

L'opération « C'est mon patrimoine » est un projet lancé par le Ministère de la Culture et de la Communication en 2005. Elle est organisée en partenariat avec l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) et la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRJSCS) et mise en œuvre dans le cadre des objectifs communs de cohésion sociale, d'intégration et d'accès à la culture des personnes qui en sont les plus éloignées. La Ville y a participé pour la première fois en 2019.

Cet appel à projets est porté par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et vise à sensibiliser les enfants à la diversité des patrimoines, au travers de programmes d'activités pluridisciplinaires. Organisé en dehors du temps scolaire, le projet a pour but de développer leur goût du patrimoine et des arts, d'enrichir leurs connaissances, et de les aider à mieux comprendre l'intégration d'un lieu patrimonial dans son environnement géographique et culturel.

L'accès aux patrimoines occupe une place significative et structurante dans les parcours d'éducation artistique et culturelle à destination des enfants et adolescents, et constitue l'un des leviers des politiques territorialisées de démocratisation culturelle.

Afin de permettre une appropriation du patrimoine par tous dès le plus jeune âge, l'opération « C'est mon patrimoine » s'intègre dans les parcours d'éducation artistique et culturelle tels que définis dans la loi du 8 juillet 2013, et repose sur les trois (3) piliers que sont la rencontre avec les artistes et les œuvres, la connaissance des arts et du

patrimoine et la pratique artistique.

Les projets sont co-construits entre professionnels de différentes disciplines : médiateurs des patrimoines, artistes professionnels, acteurs de l'enfance et de la jeunesse, du secteur public ou de l'éducation populaire, etc.

La Ville souhaite répondre à nouveau à cet appel à projets via le projet « Voyage au cœur du patrimoine », pour continuer à valoriser et à faire connaître son patrimoine au plus grand nombre. Ce projet est à destination des enfants de six (6) à dix (10) ans. Il est constitué d'un ensemble de quatre (4) ateliers sur le thème des voyages et des grandes explorations des XVIIIème et XIXème siècles. Les ateliers permettront de découvrir successivement le dessin, la sculpture, ainsi que l'écriture d'invention.

Ce projet sera organisé par sessions d'une semaine. Ces sessions seront renouvelées huit (8) fois au cours de l'année 2021, durant les vacances scolaires et sur « le plan mercredi » jusqu'en juin 2021. Il permettra de mettre en avant des collections conservées aux archives municipales, comme les archives du tour du monde du bateau La Coquille dirigé par Duperrey, mais aussi les collections Duhamel conservées au Musée. Le public touché représentera environ deux cent cinquante (250) enfants.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès de la DRAC d'Ile-de-France, de la DRJSCS d'Ile-de-France et de l'ANCT pour l'appel à projets « C'est mon patrimoine » à travers le projet « Voyage au cœur du patrimoine ».

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les projets développés à travers l'appel à projets « C'est mon patrimoine » visent à sensibiliser des jeunes publics à l'univers des archives et du patrimoine de la Ville,

Considérant que cette action est susceptible de bénéficier de subventions de l'État (Ministère de la Culture, Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France, Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale d'Ile-de-France, et Agence Nationale de la Cohésion des Territoires),

Considérant le projet « Voyage au cœur du patrimoine » proposé par la Ville,

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France, de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale d'Ile-de-France, et de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, pour l'appel à projets « C'est mon Patrimoine » à travers le projet « Voyage au cœur du patrimoine ».

Le Maire

Raphaël COGNET